

Les États membres du Conseil de l'Europe

Source: CVCE. European Navigator. Raquel Valls.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_etats_membres_du_conseil_de_l_europe-fr-2f2936e2-aa71-42d2-8ef9-c9ca0a337e69.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Les États membres du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe compte 47 **États membres** en mai 2007.

Les États fondateurs sont les 10 pays ayant signé le Statut du Conseil de l'Europe le 5 mai 1949: Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède et Royaume-Uni.

Ont adhéré ultérieurement au Statut: la Grèce et la Turquie en 1949, l'Islande en 1950, la République fédérale d'Allemagne en 1951, l'Autriche en 1956, Chypre en 1961, la Suisse en 1963 et Malte en 1965. La fin des régimes dictatoriaux respectifs permet l'admission du Portugal en 1976 et de l'Espagne en 1977. Le Liechtenstein adhère en 1978, Saint-Marin en 1988 et la Finlande en 1989.

La chute du mur de Berlin en 1989 ouvre la vague d'adhésions des pays d'Europe centrale et orientale, suivis entre autres par les pays des anciennes républiques soviétiques.

Ainsi, la Hongrie adhère en 1990, la Pologne et la Tchécoslovaquie en 1991 et la Bulgarie en 1992. La République tchèque et la République slovaque remplacent en 1993 l'ancienne Tchécoslovaquie. Adhèrent également en 1993, la Slovénie, l'Estonie, la Lituanie et la Roumanie. Rejoignent ensuite l'organisation: Andorre, la Lettonie, l'Albanie, la Moldavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine en 1995; la Fédération russe, l'Ukraine et la Croatie en 1996; la Géorgie en 1999; l'Arménie et l'Azerbaïdjan en 2001; la Bosnie-Herzégovine en 2002, la Serbie en 2003, Monaco en 2004 et le Monténégro en 2007.

En tant qu'organisation de coopération de la Grande Europe, le Conseil de l'Europe saisit à partir des années 1990 l'opportunité de mieux définir son rôle à l'égard de la Petite Europe, intégrée au sein des Communautés européennes.

La catégorie historique des **membres associés** est conçue pour accueillir au sein de l'organisation les *pays* qui après la Deuxième Guerre mondiale, malgré le fait qu'ils ne jouissent pas du statut d'État souverain, se conforment aux principes de la démocratie et du respect des droits de l'homme.

Les membres associés ne sont représentés qu'à l'Assemblée consultative. Ils n'ont pas de représentants au Comité des ministres.

Les seuls membres associés ont été la République fédérale d'Allemagne du 13 juillet 1950 jusqu'en avril 1951, avant de devenir membre ordinaire le 2 mai 1951, et la Sarre du 15 mai 1950 jusqu'en décembre 1956, avant de redevenir une partie de la République fédérale d'Allemagne le 1^{er} janvier 1957.